



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

- Les enfants sont sous la responsabilité de l'Association Top'Dance – 72510 MANSIGNÉ uniquement pendant leur temps de cours et sont couverts par la Mutuelles des sportifs.
 - Chaque adhérent (e) doit remplir le document **Questionnaire de Santé** l'autorisant à pratiquer le Modern'Jazz, en début d'année. Une absence de plus de 30 jours consécutifs (hors vacances) nécessitera de remplir de nouveau le questionnaire de santé pour envisager une reprise des cours.
 - Pour l'intérêt de tous et le bon déroulement des cours, il est impératif que les élèves respectent l'heure d'arrivée. En cas d'absence, nous vous demandons de prévenir un responsable soit sur la page Facebook : <https://www.facebook.com/topdancemansigne/>, soit par mail : TopDance-Mansigne@outlook.fr, soit par téléphone au 06.75.75.09.47
 - L'association ne sera pas tenue responsable en cas de vols. Veillez à ce que votre enfant n'apporte pas d'objets de valeurs.
 - L'association Top Dance se réserve le droit d'exclure tout adhérent(e) qui, volontairement par actes ou paroles aura nui ou tenté de nuire à l'union et aux intérêts de l'association. Sera exclu également tout membre qui n'aura pas payé sa cotisation dans les délais indiqués.
 - Les cours entre le 20 septembre et le 30 septembre sont considérés comme cours d'essais, ensuite l'adhésion devient définitive et ne pourra se faire que sur présentation du dossier d'inscription dans son intégralité.
 - Dans le cas d'une incapacité à assister aux cours durant l'année pour des raisons médicales (sous réserve d'un certificat médical spécifiant l'inaptitude) OU dans le cas d'un déménagement dans le courant de l'année, un remboursement de tout ou partie des cours pourra être demandé.
- Attention, si l'inscription a été réglée avec des bons de paiement spécifiques (type CAF, MSA, chèque collègue etc...), aucun remboursement ne sera effectué.*
- En cas d'annulation de 4 cours ou moins sur l'année, il n'y aura pas de remboursement par l'association Top Dance.
 - Les élèves auront la possibilité de participer au gala de fin d'année (obligatoirement sur les deux représentations) et avec votre accord à des manifestations (comice, animations...). Cependant, pour participer au gala de fin d'année il est nécessaire d'observer une certaine assiduité tout au long de l'année.
 - Si l'élève présente un état de santé (fièvre, symptômes covid ou viraux...) ne lui permettant pas d'assister au cours dans de bonnes conditions pour lui pour ou autrui, il lui est fortement conseillé de rester chez lui afin d'éviter une potentielle propagations des symptômes.

CONSIGNES POUR LES COURS :

- Tenue correcte exigée :
 - *Éveils (4-5 ans) : justaucorps + leggings + chaussettes ou pieds nus*
 - *Autres cours : leggings noir + haut près du corps + chaussettes ou pieds nus*
- Cheveux correctement attachés (queue de cheval/chignon, bandeau pour les franges)
- Petite bouteille d'eau autorisée
- Passage aux toilettes avant les cours obligatoirement
- Assiduité aux cours tout au long de l'année
- Pas de téléphone portables pendant les cours
- Ne pas crier ou courir dans les couloirs ou dans la salle de danse